



Droit chômage suite transaction

Par **Fdurand**, le **24/10/2019** à **08:41**

Bonjour,

ayant été licencié pour faute grave, j'ai contester cela aux prud'homme. Mon ancien employeur m'a versé un montant transactionnel. Celui ci va t il être plus ris en compte dans le délai de carence des allocations chômage ? Sachant que j'ai déjà commencer à percevoir les droits devrais rembourser le cas échéant ?

merci de votre aide